

BULLETIN D'INFORMATION AUTOMNE 2017

Décisions du Conseil municipal du 24 juin 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2017.

Présents : Mmes et MM BERNARDIE, BONNEL, COSTE, DACHER, DEGAS, GALLAND, LAFEUILLE, OVTCHARENKO, PEIRERA, PEJOINE-MAGNAUDET, MERAUD.

Absents excusés : Mmes et MM DELMAS, POMPIER, SOLEILHAVOUP et VIALLE

Secrétaire de Séance : Mme MERAUD

Délibérations :

Tarif année scolaire 2017-2018 : cantine scolaire, garderie soir, matin et mercredi (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal décide les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire, à compter du 1er septembre 2017, ils seront donc :

Repas enfants : 2,60 € ; Garderie Scolaire soir: 140 € ; Garderie mercredi : 1,00 € (à partir de 11h5)

Il est précisé que le repas de mercredi midi sera un repas froid, le coût sera identique au prix du repas des autres jours, ce prix incluant également le coût de la garderie. La garderie du matin restera gratuite.

Monsieur le maire précise que ces tarifs sont inchangés depuis 2 ans et que l'augmentation porte uniquement sur le prix des repas enfants qui passe de 2.55€ à 2.60€.

Frais de scolarité des élèves extérieurs à Dampniat – maternelle et primaire

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année scolaire 2016/2017, les frais de scolarité des enfants non résidants sur notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant des frais de scolarité aux résidents extérieurs à la commune de Dampniat à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

- l'école maternelle à 650 € par enfant
- l'école primaire à 350 € par enfant

Démarche à caractère pédagogique pour les enfants entrant en 6^{ème} (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'offrir un dictionnaire aux élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème} au collège chaque année. Cette démarche 2017 concerne 8 élèves pour un montant TTC de 134,68€.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2017 (Adoptée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal, adopte les propositions qui lui sont faites concernant le montant perçu de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Le montant de 200 € à percevoir sera imputé à l'article 70323 du Budget Primitif 2017.

Prix repas pour personnel cantine scolaire (Adoptée à l'unanimité)

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de repas pour les agents de la cantine scolaire.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 4.75 €, révisable en fonction des coûts et applicable au 1^{er} septembre 2017.

Tarif année scolaire 2017-2018 : cantine adulte (Adoptée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs repas adulte, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Le prix du repas adultes est inchangé, à savoir : 6,50 €.

Redevance d'occupation du domaine public France Télécom année 2017 (Adoptée à l'unanimité)

Monsieur le maire soumet à l'examen du Conseil Municipal les dispositions de l'article R 20-52 stipulé dans le décret 97 683 du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévus par les articles L47 et L48 du code des Postes et Télécommunications définissant le barème applicable pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal, après examen du dossier présenté et après en avoir délibéré approuve la proposition de France Télécom Unité Infrastructure Réseau de Limoges pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2016 pour un montant de 1 317.78 €, encaissé sur le budget 2017.

Déplacement d'emprise d'un chemin rural, lancement de la procédure de cession d'un chemin rural

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 15 octobre 2015, à savoir qu'une régularisation de vente de terrain de la commune à Mme DENIS Yanique doit être effectuée.

Le 12 décembre 1987, la commune de Dampniat, sur sa demande, a acheté pour le franc symbolique, des parcelles à Mme DENIS Yanique dans le but de déplacer l'assiette du chemin rural situé devant sa maison. Dans les faits, les parcelles en vue du déplacement du chemin rural sont bien acquises par la commune, l'assiette du chemin rural a bien été déplacée il y a plus de trente ans, du moins sur le terrain. Par contre il n'y pas eu d'enquête publique en vue de l'aliénation de ce chemin rural et par conséquent aucun acte de vente de ce dernier et encore moins de procédure réglementaire de déplacement de chemin rural.

M. le maire rappelle que les chemins ruraux, bien qu'appartenant au domaine privé de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés, n'en sont pas moins affectés à l'usage du public et ouverts à la circulation générale. Ils répondent ainsi à un intérêt général. C'est pour cette raison que la loi ne prévoit pas la possibilité de modification de l'assiette d'un chemin rural par d'autres dispositifs que l'aliénation.

Les communes peuvent toutefois procéder au déplacement de l'emprise d'un chemin rural. Il convient pour ce faire, dans un premier temps, de mettre en œuvre pour le chemin initial une procédure d'aliénation, elle-même conditionnée à la fois par le constat de fin d'usage par le public et une enquête publique préalable à une délibération du conseil municipal.

Dans un second temps, une procédure de déclaration d'utilité publique permettra à la commune de créer un nouveau chemin. Les communes disposent ainsi des possibilités juridiques pour modifier le tracé des chemins ruraux, dans le respect de leur protection.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité;

- Constate la désaffectation du chemin rural,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article idoine du Code rural ;
- Demande à monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet
- Donne tous pouvoirs au maire pour établir les documents d'enquêtes, solliciter Mr Pierre Monteil, commissaire enquêteur à Brive, pour sa réalisation, régler les frais et signer tous documents et actes afférents.

Création d'un chemin rural et levée de servitude à "Lescure"

Monsieur le maire expose les faits suivants : " nous avons à Lescure et plus particulièrement deux servitude de passages qui permettent de desservir les mêmes parcelles, il y a un doublon. Ces deux servitudes se rejoignent pour n'en former qu'une seule".

Il est proposé de faire lever ces servitudes et de créer un chemin rural.

Cette procédure nécessite au préalable un document de modification de parcellaire cadastral réalisé par un géomètre expert.

Il conviendra, par la suite, de lever la servitude devenue caduque.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De la création d'un chemin rural,
- De faire lever la servitude comme expliquée ci-dessus
- De désigner A2GEO pour la réalisation du document de modification du parcellaire cadastral
- Donne tous pouvoirs au maire pour régler les frais et signer tous documents et actes afférents.

Demande subvention conseil départemental – PLU (Adoptée à l'unanimité)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération du 15 octobre 2015 dans laquelle la commune a choisi le bureau d'études : Agence des Collectivités, sise 25 avenue de la Libération, 19360 Malemort sur Corrèze pour l'étude du Plan Local d'Urbanisme sur les communes de La Chapelle aux

Brocs, Dampniat et Venarsal pour un montant total de 73 800 € HT à diviser en 3, soit 24 600 € HT pour chaque commune auquel il faut rajouter des frais annexes (annonces publicitaires, frais réunions publiques...etc.) d'environ 2 000 €. Le plan de financement HT à ce jour est le suivant:
Montant : 26 600 €, DGD: 9000 €, SEBB: 3000 €, CD19 6650 €, Commune: 7950 €
Il est proposé de solliciter des subventions de 6650€ auprès du conseil départemental de la Corrèze.

Décision du conseil du 21 septembre 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2017.

Présents : Mmes et MM BERNARDIE, COSTE, DACHER, DELMAS, OVTCHARENKO, MERAUD, PEREIRA, POMPIER, SOLEIHAVOUP

Absents excusés : MMES DEGAS, BONNEL, PEJOINE-MAGNAUDET, MM LAFEUILLE, GALLAND, VIALLE.

Secrétaire de Séance : Ludovic PEREIRA

Délibérations :

Frais scolarité Cosnac 2016/2017(Adoptée à l'unanimité)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la ville de Cosnac a transmis le décompte des frais de scolarisations d'enfants de Dampniat sur sa commune au cours de l'année 2016/2017, d'un montant de **3 450.00 €**. Ces frais concernent deux élèves de maternelle.

Achat coffret défibrillateur (Adoptée à l'unanimité)

Après étude du devis reçu et délibéré pour l'acquisition d'un coffret défibrillateur à installer dans les toilettes publiques de la salle des fêtes pour 261.60 € TTC avec une subvention de Groupama de 70 €.

Achat souffleur (Adoptée à l'unanimité)

En regard de la vétusté de l'appareil en service et du coût élevé de sa réparation, il est proposé, après consultation, de retenir la proposition de BERTOLI MOTOCULTURE, 69 avenue Pierre et Marie Curie, 19360 Malemort pour un montant de 710€ TTC.

Acquisition par la Communauté d'agglomération de Brive de la parcelle AI 381(Adoptée à l'unanimité)

En 2006, le syndicat mixte à cartes des eaux du Coiroux, aujourd'hui dissous, avait procédé à la construction d'un surpresseur sur le réseau d'adduction d'eau potable, sur une parcelle appartenant à la commune, au lieu-dit la Francie.

Une convention de servitude du 19 octobre 2006, définissait les modalités d'occupation et d'accès à la parcelle AI 381 et prévoyait une régularisation de la servitude, qui n'a finalement jamais été publiée. Plutôt que de régulariser la servitude, le service de l'eau souhaiterait acheter à la commune de dampniat la totalité de la parcelle, d'une contenance de 68 m² et pour un montant de 1€.

Après délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la vente de la parcelle AI 381 à la Communauté d'agglomération de Brive pour l'euro symbolique, les frais d'actes étant à la charge de l'Agglo de Brive.

Création du chemin rural de Lescure (Adoptée à l'unanimité)

Vu la délibération du 24 juin 2017, Monsieur le maire présente les plans de modification du parcellaire cadastral suite à la création du chemin rural à Lescure établis par A2GEO, géomètre expert.

Après délibéré, le conseil municipal décide d'acter la création du chemin rural nommé « Lescure.

Renouvellement adhésion 2018 à Profession Sport Limousin (Adoptée à l'unanimité)

Dans le cadre des activités périscolaires, la commune souhaite pouvoir bénéficier des interventions d'animateurs de Profession Sport Limousin. Ces interventions nécessitent d'adhérer à l'association Profession Sport Limousin.

Le maire propose en conséquence d'adhérer à Profession Sport Limousin et de s'acquitter de la cotisation annuelle, d'un montant fixé pour 2018 à 30 €.

Contrat maintenance photocopieur école (Adoptée à l'unanimité)

Monsieur le maire informe que le contrat de maintenance initial du 23 février 2012 pour le photocopieur de l'école est caduc au 30 août 2017.

Ce photocopieur est en prêt gratuit par la société Ricoh AEL à Brive. Seule sa maintenance (fourniture de toner, nettoyage et réparations éventuelles) est à la charge de la commune.

infos – infos – infos – infos – infos

REPAS ET COLIS DES AINES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dampniat a validé à l'unanimité lundi 6 novembre dernier, de poursuivre le principe d'offrir pour les plus de 80 ans résidents sur la commune un colis ou un repas et pour les 75-79 ans uniquement un repas.

Un courrier a été envoyé à tous les bénéficiaires. Compte tenu que nous ne connaissons que les dates de naissance des personnes inscrites sur les listes électorales, il se peut que vous ne votiez pas à Dampniat mais que vous résidiez sur la commune, que vous ayez plus de 75 ans et que vous n'ayez pas reçu ce courrier. Dans ces deux cas, si vous désirez bénéficier de ce repas ou colis, le maire vous invite alors à prendre contact avec la mairie avant le 7 décembre.

Le repas aura lieu au relais d'Auvergne à Lanteuil, le mercredi 13 décembre à midi.

POINT TRAVAUX

Voirie communale:

La deuxième tranche du programme bisannuel de voirie est réalisée, les différentes reprises et renforcements de chaussées effectués se situent :

- Sur la V.C. n°4 (route de Chaumeil et de la Renaudie),
- Sur la V.C. n°14 (La Vaurie),
- Sur la V.C. n° 7 (Lafond Grande- Les Pèges).

Particularité de la VC7, elle est à moitié sur la commune de Malemort, cette dernière doit réaliser les travaux sur sa partie.

Le montant total de cette tranche de travaux s'élève à 60 641€ TTC, auquel il convient de rajouter pour 1250 € TTC des panneaux de micro signalisation et de police.

Voirie départementale:

Les travaux d'entrée des bourgs réalisés cette année, sont totalement pris en charge par le Conseil Départemental de la Corrèze.

Accessibilité:

Concernant la mise aux normes d'accessibilité des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite, les travaux des locaux associatifs du stade (boule et chasse) ainsi que du wc public seront réalisés cette fin d'année. Le montant de ces travaux s'élèverait à 14 500 € TTC.

Travaux mairie: (salle des mariages)

Les travaux de restauration de la salle des mariages ont été réalisés par le chantier d'insertion de l'Agglo de Brive, pour un montant de main d'œuvre pour 1820€ TTC et pour 1137€ TTC de fournitures.

SENTIER D'INTERPRETATION DE LA FRANCIE

« Bienvenue à La Cigale » : tel est le titre du panneau n° 8 du nouveau sentier d'interprétation de la Francie, sur la commune de Dampniat. La Cigale est le nom donné il y a bientôt deux siècles par les arpenteurs et faiseurs de cadastres napoléoniens à quelques micro parcelles de ce secteur orienté au levant et plongeant vers la vallée du Pont Noir.

Si les 12 premières années de vie de ce sentier à vocation pédagogique et environnementale ont intéressé nombre de promeneurs, le temps a lui aussi fait son office. Les diverses et importantes dégradations liées à l'incivilité, à l'exposition aux intempéries et l'inexorable évolution des repères géographiques et humains qui le composent ont fait qu'il était devenu urgent de le restaurer. C'est à présent chose faite, avec le concours de l'ALD.

Les nouveaux panneaux sont en cours de pose pour offrir prochainement à chacun de nous l'occasion de balades familiales riches de découvertes et d'intérêts.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018

Les agents recenseurs recrutés par la commune seraient Renée-Lise Puydebois et Pierre Beynet.

Répondre par Internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présenteront chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par Internet, les agents recenseurs leur distribueront les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de notre commune en est toujours à sa phase d'élaboration du pré-zonage. Son avancement est bloqué car, sur notre document d'urbanisme précédent, nous avions une trentaine d'ha constructible, sur celui en cours d'élaboration, nous n'aurions plus droit qu'à 7,2 ha.

Nous avons donc entamé des négociations avec les différents services afin d'augmenter cette surface.

Notre carte communale est donc toujours d'actualité et compte tenu de l'énoncé ci-dessus, nous allons nous retrouver avec des parcelles actuellement constructibles sur la carte communale qui ne le seront plus sur le PLU...en résumé, ce n'est pas parce que vous avez une parcelle aujourd'hui constructible qu'elle le sera demain, donc un CU valable aujourd'hui n'a pas garantie d'être renouvelé et de se concrétiser par un permis de construire.

ECOLE

Elle compte toujours 2 classes et accueille les enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2. Les instituteurs Mathieu Saunier, directeur, et Philippe Guillout sont à votre disposition pour toute question : téléphone 05 55 84 60 59.

L'effectif de cette rentrée scolaire est de 32 élèves (nous en avons 36 l'année dernière) ; 20 en cycle 2 et 12 en cycle 3.

Au 1^{er} janvier 2018, il n'y aura plus de ticket repas et garderie, le service sera dématérialisé, les parents recevront un avis des somme à payer chaque mois

Les élèves de notre école ont bénéficié, comme initialement prévu, d'un séjour en classe découverte au Lioran du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2017.

La participation de la commune s'élève à 130,80 € par élève et celle de l'association des parents d'élève à 50€ soit un reste à charge des parents de 70€ par enfants pour 5 jours et 4 nuits

Merci aux 3 accompagnateurs bénévoles; Isabelle DEGAS, Martine MERAUD et JP

DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT PRIVE

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Départemental, les caisses d'avances (PROCIVIS, CARTTE) a décidé de mettre en place pour une durée de 5 ans (2017-2022) un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat privé : l'**OPAH Droit Commun** (OPAH-DC) sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

Les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs peuvent ainsi prétendre (sous certaines conditions) à des subventions pouvant atteindre jusqu'à 80% de prise en charge du montant HT des travaux portant sur:

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- La sécurité et la salubrité de l'habitat
- L'amélioration de la performance énergétique
- L'adaptation du logement pour l'autonomie de la personne

Un guichet unique dédié à l'habitat, la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat (MDUH) vous accompagne et vous conseille dans vos projets de réhabilitation.

Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

MAISON DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Immeuble consulaire – 6ème étage ; 10 avenue Général Leclerc – Brive ; tél : 05 55 74 08 08

maison-habitat@agglodebrive.fr - urba.ads@agglodebrive.fr

En complément, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) apporte des informations d'ordre juridique concernant votre projet.

Une permanence est planifiée les mardis matins de 9h à 12h sans rendez-vous, dans les bureaux de la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat à Brive.

ADIL: Téléphone: 05 55 26 56 82; Mail : adil.19@wanadoo.fr

Vous pouvez consulter les sites Internet de la commune et de la CABB (www.agglodebrive.fr) pour en savoir plus sur le dispositif.

PLAN DE CHANGEMENT DE NOM - ENREGISTREMENT DES PACS

Deux nouvelles attributions sont confiées aux mairies :

- 20 novembre 2016 : **Instruction des demandes de changement de prénom**, assurée précédemment par le Tribunal de Grande Instance
- 1er novembre 2017: **Enregistrement des PACS à la place des Tribunaux d'Instance.**

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Concernant la délivrance des cartes grises et des permis de conduire, les guichets de la préfecture et de la sous-préfecture sont définitivement fermés depuis le 6 novembre 2017.

Une carte grise et permis de conduire « à portée de clic »

Toutes les démarches relatives aux permis de conduire et aux cartes grises se feront directement par Internet. C'est plus simple : Plus besoin de se déplacer, d'attendre en préfecture et sous-préfecture et c'est accessible 24h/24 et disponible en permanence avec son ordinateur, sa tablette ou son smartphone sur une adresse internet unique : www.ants.gouv.fr

C'est plus souple : on peut faire ses démarches soi-même, sans intermédiaire, directement et la démarche est GRATUITE.

Dans ces conditions, si les guichets d'accueil du public ne traiteront plus de dossiers papiers, des points numériques y sont accessibles pour les personnes ne disposant pas d'outils informatiques ou peu à l'aise avec Internet, ce avec des personnes chargées de guider les usagers dans le maniement des outils numériques.

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DU CANTON

L'Instance de Coordination de l'Autonomie du canton de Malemort(Ussac, Varetz, Malemort et Dampniat) est à la disposition de chacun, pour :

Accueillir et écouter afin d'identifier les besoins: Une primo-évaluation est possible directement au domicile afin d'identifier les besoins et d'éclaircir les questionnements sur les différentes aides à domicile

Coordonner les services des professionnels: Relation avec l'hôpital local, les infirmières, assistances sociales, services d'aide à domicile ...

Informers, conseiller et orienter pour guider chacun de nous dans les différentes démarches et faciliter l'accès aux aides :

·Aide pour la constitution de dossiers APA (allocation personnalisée)

·Aide au courrier : gestion du courrier, factures et relevés de comptes (Tarif:10€ par mois)

Préparer le retour à domicile après une hospitalisation; portage de repas à domicile en partenariat avec les Instances de Larche et de Meyssac et **Lutter contre l'isolement et la solitude**

Contacts: En mairie ou avec la Présidente Annie Raynaud,

Coordinatrice : Darlène Protin: Tél: 05 55 84 78 73 ou 07 83 32 02 70

MOBILIER EGLISE

La nef de l'église étant à présent dotée intégralement de bancs, les prie-dieu, vétustes dans leur quasi totalité ne sont plus en service.

Toute personne intéressée pour en récupérer est priée de se manifester auprès de la mairie.

EPICERIE

Vous avez peut-être été destinataire d'une enquête préalable à ce qui aurait pu être la réouverture de l'épicerie du bourg, malheureusement, après étude, le repreneur potentiel ne souhaite plus donner suite

RECHERCHE RELATIVE A NOS POILUS DE 14-18.



Monument aux morts 1923



Tombe de Ambroise Arlebois



Tableau paroissial de 14-18, église

« L'idée est de donner sens à la lecture des noms du monument aux morts, à savoir être capable d'y associer une appartenance familiale, un domicile ou une simple anecdote de vie»; ce n'est en rien une recherche généalogique.

Ils sont plusieurs, hommes et femmes de la commune à partager cette idée et à collaborer en ce sens, des nonagénaires certes, mais pas que...

Un document synthétisant cet important travail de recherche va être très prochainement à disposition en mairie et sur le site de la commune (www.dampniat.com)

Vous y trouverez un résumé biographique des 31 poilus morts au combat, plusieurs noms de soldats morts au combat nés ou domiciliés à Dampniat et qui ne sont sur aucun monument, des liens pour accéder aux fiches militaires, des lettres ou extraits des journaux des régiments.

PROJET DE COLLECTE DE PHOTOS SCOLAIRES DE DAMPNIAT

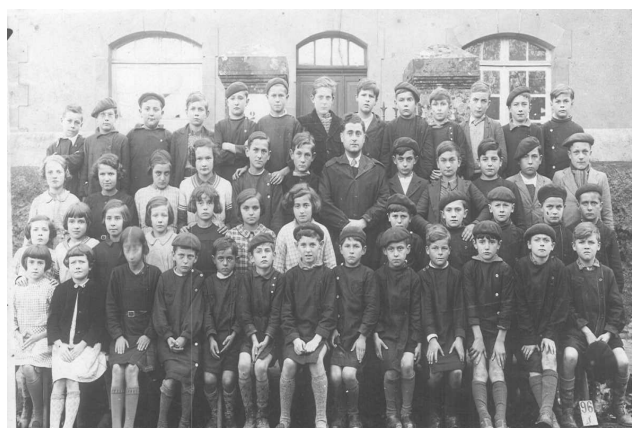
L'Amicale Laïque de Dampniat est à la recherche de photos scolaires de l'école de Dampniat pour les réunir à terme en une exposition, voire sur un DVD ou dans un livre-photos.

Toutes les photos scolaires entre 1879 (gageure!) et aujourd'hui sont les bienvenues.

Cette recherche sera aussi l'occasion pour les uns de retrouver les autres, d'échanger et évoquer nombre de souvenirs. Nous vous proposons plusieurs modes de contact : la visite directe à domicile ou lors de temps de rencontre programmés à cet effet, l'envoi postal ou le mail, et dans tous les cas un premier contact au téléphone.

Un premier courrier à l'adresse de chacun de nous est joint à ce bulletin d'automne.

Merci d'y prêter la meilleure attention et... d'y répondre. Tous à vos tiroirs!



***** **AGENDA DES RECENTES ET PROCHAINES ACTIVITES** *****

Chorale ALD : répétitions les jeudis à 20h15 à la salle des fêtes

Recrutement : femmes **mais aussi hommes**: Rejoignez sans hésiter la chorale « De Si De La »: point besoin d'être musicien ni de savoir lire la musique, c'est sûr! Contact : 06.21.59.54.32

Gym ALD : les mercredis de 20h à 21h à la salle des fêtes

Plus les participants seront nombreux, plus le coût sera moindre et l'ambiance assurée. C'est déjà le cas, mais le groupe de Nathalie Tournelle souhaite pour autant se développer autour d'une **gym simple, conviviale et pour tous**: quels que soient son âge et sa condition physique. Contact : 06.69.38.05.17

Atelier dessin ALD (2 groupes) les mercredis et jeudis de 18h à 19h30 au presbytère.

Contact : 06.37.18.91.30

Contact ALD par courriel : contact@aldampniat.fr

2017 (dernier trimestre)

02 décembre à 20h30 : poule aux gibiers organisée par la société de chasse à la salle des fêtes.

07 décembre à 14h : belote et marche Club Restons Jeunes au presbytère

09 décembre : Téléthon organisé par la municipalité et l'ensemble des associations de Dampniat
Rendez-vous à 09h30 au stade, pour la randonnée. (Contact: Bernard Lafeuille
Tél: 06 20 24 80 00)

10 décembre à 12h : repas de Noël du club Restons jeunes aux Garennes du Gour.

16 décembre à 14h : après-midi récréative Club Restons Jeunes au presbytère

16 décembre : repas de Noël de l'association Nounous Family à la salle des fêtes

23 décembre de 15h à 17h : goûter de Noël sur la place de l'église selon météo (vente de vin chaud, crêpes...) par les associations coordonnées par l'ALD.

23 décembre à 17h : concert de Noël par la chorale de l'ALD à l'église : « Toi, l'enfant ».

2018 (premier semestre)

20 janvier à 14h30 : Assemblée Générale du club Restons Jeunes à la salle des fêtes.

10 février : concours de belote (par équipes) organisée par la Boule Dampniacoise à la salle des fêtes.

31 mars à 20h : Loto de l'ASD à la salle des fêtes

7 avril à 20h : Repas organisé par la société de chasse à la salle des fêtes.

08 avril à 9h: départ du Trail TBN place de l'église

1^{er} mai à 9h30: Casse-croûte à la salle des fêtes organisé par le comité des fêtes
Bourse aux plants organisée par l'ALD

16 juin à partir de 18h00: Marché de St Jean place de l'église

07 juillet : Concert aux Champs ALD: Récital de musique sacrée: Maria Mirante & Paul Beynet

Entre avril et juin (dates à préciser): Visite du château-fort de Guédelon (Yonne) organisée par l'ALD: «Ils bâtissent un château-fort comme au Moyen-Âge». Sortie sur 2 jours. <https://www.guedelon.fr/>

La mairie et l'agence postale seront fermées les 25 et 26 décembre 2017 ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 janvier la journée et le 5 janvier 2018 après-midi

Samedi 6 janvier 2018 à 16h00

**Le maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous invitent
à venir passer un moment convivial et détendu pour partager cidre et galette et échanger nos vœux pour 2018.**

BONNE FIN D'ANNEE A TOUTES ET TOUS.

Mairie - le Bourg - 19360 Dampniat- Tèl : 05 55 25 70 21 - Fax : 05 55 84 60 28 -

courriel : mairie.dampniat@libertysurf.fr - site Internet : dampniat.com